

REGLEMENT GRAPHIQUE



Prescrit le 16 / 11 / 2017
 Arrêté le 15 / 02 / 2024
 Approuvé le
 Annexé à la délibération,
 Monsieur le Président,

La Garnache - Bourg



Légende

- Limite communale
- Bât Dur
- Bât Léger
- Parcelle
- Espace Proche du Rivage

PRESCRIPTIONS

Éléments de patrimoine (Art. L151-19 Code Urbanisme)

- Inmeuble remarquable protégé
- Élément de petit patrimoine remarquable protégé
- Espace public remarquable protégé
- Élément de petit patrimoine remarquable protégé
- Espace public remarquable protégé
- Inmeuble remarquable protégé
- Site bâti remarquable protégé
- Secteur remarquable protégé

Éléments de paysage et de continuité écologique (Art. L151-23 Code Urbanisme)

- Arbre ou groupe d'arbres remarquable protégé
- Alignement d'arbres protégé
- Zone Humide protégée

Secteurs couverts par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- Secteur concerné par une OAP Sectorielle
- OAP thématiques sur l'ensemble du territoire :
 - OAP thématique "Commerce"
 - OAP thématique "Intensification et Mixité urbaines"
 - OAP thématique "PCAET"
 - OAP thématique "TVB et Lisières Urbaines"

Autres prescriptions

- Changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'urbanisme
- Linière commerciale au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme
- Espace Boisé Classé protégé au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol au titre de l'article R151-34 du Code de l'urbanisme


ZONAGE

- U : Zone urbaine mixte
- Ua : Secteur cœur de bourg ou péri-centraité Challans
- Ub : Secteur Challans cœur de ville
- Uc : Secteur Challans Bonne Fontaine
- UE : Zone urbaine à vocation économique
- UEa : secteur Parc ActiVocéan
- UL : Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif
- UT : Zone urbaine à vocation touristique
- IAU : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- IAUE : Zone à urbaniser à vocation économique
- IAUEc : Secteur dédié aux activités commerciales
- IAUe : Zone à urbaniser à vocation d'équipements d'intérêt collectif
- IAUes : Secteur dédié à l'enseignement et à la santé
- IAUf : Zone à urbaniser à vocation touristique
- N : Zone naturelle et forestière
- Np : Secteur naturel protégé
- Nr : Secteur naturel remarquable
- Nrx : Secteur naturel remarquable intégrant l'aquaculture marine
- NE : STECAL à vocation économique
- NGV : STECAL à vocation d'accueil des gens du voyage
- NT : STECAL à vocation touristique
- NDRPM : Zone naturelle du domaine public maritime
- A : Zone agricole
- Aeo : Secteur agricole dédié aux ENR de type éolien
- Aep : Secteur agricole situé dans les espaces proches du rivage
- Aepc : secteur agricole situé dans les EPR dédié à l'aquaculture marine
- Aepm : Secteur agricole situé dans les EPR interdit à l'aquaculture marine
- Ap : Secteur agricole protégé
- AE : STECAL à vocation économique
- AL : STECAL à vocation d'équipements d'intérêt collectif
- APV : STECAL dédié aux ENR de type panneaux photovoltaïques
- AT : STECAL à vocation touristique

0 100 200 m

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Commune	N°	Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
La Garnache	01	Aménagement d'une liaison douce	Commune	704
La Garnache	02	Accès piétons vers les écoles	Commune	454
La Garnache	03	Aménagement de carrefour - Route de Touvois	Commune	784
La Garnache	05	Aménagement oulier	Commune	3484
La Garnache	06	Création d'un rond-point	Commune	1028
La Garnache	07	Création d'une piste cyclable	Commune	4530



This section contains the 'LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES' table and other administrative information. It details specific reserved areas for infrastructure improvements such as pedestrian access, roundabouts, and bicycle paths, along with their respective locations and surface areas.